

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 26 novembre 2025 à la salle du Conseil située au 3, rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h 00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.**

**La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.**

**Sont présents**

Monsieur le conseiller Mario Langevin  
Monsieur le conseiller Yvon Blanchard  
Monsieur le conseiller Samuel Malette  
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre  
Monsieur le conseiller Robert Berniquez  
Monsieur le conseiller Jean-François Dion  
Monsieur le conseiller Denis Marcoux  
Monsieur le substitut Jean-René Martin  
Monsieur le conseiller Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Gabriel Guertin  
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin  
Monsieur le conseiller Louis-André Hubert  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Gilles Courchaine

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Sainte-Marie  
Maniwaki  
Messines  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont absents :**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Patrick Beaudry  
Monsieur le conseiller Pierre Côté

Egan-Sud  
Low  
Montcerf-Lytton

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet et des employé(e)s de la MRC.

---

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

---

**Ouverture de la séance**

Monsieur le conseiller Robert Berniquez déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2025-R-AG364

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que l'ordre du jour du 26 novembre 2025 soit adopté tel que présenté avec l'ajout et le retrait suivant :

Ajout :

- 110-6 Acquisition d'une fourgonnette réfrigérée – Appui à la mission de la sécurité alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau

Retrait :

- 600-2 Adoption - Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG365

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 16 septembre 2025**

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt rapport d'activités mensuel de la préfète – Période du 16 septembre au 14 novembre 2025**

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

**Note au procès-verbal – Félicitations aux élu(e)s – Mairesses, maires, conseillères, conseillers élu(e)s des municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Madame la préfète adresse ses félicitations aux mairesses, maires, conseillères et conseillers de la MRC élu(e)s à l'occasion des élections tenues le 2 novembre 2025.

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

2025-R-AG366

**TNO – Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) – Article 603 du Code municipal du Québec**

**Considérant** que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) est régie par les articles 579 et suivants du Code municipal;

**Considérant** que l'article 603 du Code municipal stipule que le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

**Considérant** que les territoires non organisés de la MRC sont soumis à la compétence de la RIAM, la MRC doit adopter le budget de la RIAM à ce titre;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2026 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG367

**Renouvellement – Entente de deux ans – Utilisation du logiciel COBA RH/Paie**

**Considérant** que le contrat actuellement en vigueur pour l'utilisation du logiciel COBA RH/Paie par la MRCVG sera renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2026;

**Considérant** que la compagnie offre la possibilité à la MRC de ratifier une nouvelle entente de deux ans jusqu'au 31 décembre 2027;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à ratifier et à signer une entente de deux (2) ans pour l'utilisation du logiciel COBA RH/Paie, au coût de 7 800\$ pour 2026, et 8 300\$ pour 2027.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG368

**Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2026 (15 % annuellement)**

Monsieur le conseiller Samuel Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu qu'un taux d'intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG369

**Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses**

**Considérant** que le règlement 2024-392 prévoit que toute demande de versement d'une avance à un membre du Conseil doit se faire au moyen d'un formulaire et transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

**Considérant** que madame la préfète a remis le formulaire rempli (prévu à l'annexe A du règlement 2024-392) à la direction générale et que celle-ci a présenté la demande au comité de l'administration générale pour approbation;

**Considérant** que l'avance a été approuvée préalablement par les membres du comité d'administration générale vérifiant les comptes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**CONSEIL**

---

**Note au procès-verbal – Prévisions budgétaires**

Madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières et matérielles, présente les documents relatifs à l'adoption du budget 2026 aux membres du Conseil et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire. Le cahier sera également disponible sur le site web de la MRCVG et sera présenté le 27 novembre aux directeurs généraux des municipalités.

2025-R-AG370

**Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités**

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la- Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 9 373 418 \$, des affectations et activités d'investissements de 357 913 \$ et des revenus de 5 717 674 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG371

**Adoption des répartitions 2026 (quotes-parts) - Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités**

**Considérant** que la base de répartition de certaines charges aux municipalités locales pour l'exercice financier 2026 est l'évaluation totale constatée le 15 septembre 2025;

**Considérant** que les bases de répartitions de certaines autres charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19.1);

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que la répartition des charges pour l'année 2026, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2026 Partie 1
Aumond	134 686 \$
Blue Sea	267 866 \$
Bois-Franc	59 861 \$
Bouchette	209 168 \$
Cayamant	238 986 \$
Déléage	189 478 \$
Denholm	165 127 \$
Egan-Sud	73 422 \$
Gracefield	561 998 \$
Grand-Remous	165 611 \$
Kazabazua	254 552 \$
Lac Ste-Marie	401 630 \$
Low	279 115 \$
Maniwaki	374 370 \$
Messines	306 894 \$
Montcerf-Lytton	94 484 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	183 614 \$
Territoires non organisés (TNO)	52 795 \$
	<b>4 013 657 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG372

**Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités**

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la- Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 527 784\$, des affectations et autres activités de 175 044 \$ et des revenus de 38 081\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG373

**Adoption des répartitions 2026 (quotes-parts) - Partie 2 – Traitement des eaux usées pour certaines municipalités**

**Considérant** que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19,1);

**Considérant** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que la répartition des charges pour l'année 2026, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2026 Partie 2
Aumond	30 804 \$
Blue Sea	43 079 \$
Bois-Franc	13 400 \$
Bouchette	25 510 \$
Cayamant	50 160 \$
Déléage	56 082 \$
Denholm	29 547 \$
Egan-Sud	15 650 \$
Gracefield	101 213 \$
Grand-Remous	47 149 \$
Kazabazua	43 278 \$
Lac Ste-Marie	40 862 \$
Low	42 252 \$
Maniwaki	- \$
Messines	68 192 \$
Montcerf-Lytton	24 087 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	28 984 \$
Territoires non organisés (TNO)	4 498 \$
	<b>664 747 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG374

**Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles**

Monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la- Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, pour la partie 3 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 3 460 130 \$, des affectations et autres activités de 163 935 \$ et des revenus de 1 745 903 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Considérant** que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19,1);

**Considérant** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que la répartition des charges pour l'année 2026, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (Quote-part) 2026 Partie 3
Aumond	66 844 \$
Blue Sea	97 991 \$
Bois-Franc	28 872 \$
Bouchette	82 107 \$
Cayamant	111 439 \$
Déléage	143 591 \$
Denholm	15 151 \$
Egan-Sud	47 865 \$
Gracefield	299 074 \$
Grand-Remous	106 321 \$
Kazabazua	24 480 \$
Lac Ste-Marie	30 531 \$
Low	24 149 \$
Maniwaki	515 229 \$
Messines	138 777 \$
Montcerf-Lytton	78 294 \$
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	67 447 \$
Territoires non organisés (TNO)	0 \$
	<b>1 878 162 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**Note au procès-verbal – Félicitations – Travaux budgétaires**

Les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tiennent à féliciter la directrice des ressources financières et matérielles, Mme Claude-Ann Langevin, pour la réalisation du budget 2026. Mme la préfète Chantal Lamarche remercie également les membres du Conseil et l'équipe de la MRC pour les travaux préparatoires à l'adoption des prévisions budgétaires.

---

**Note au procès-verbal – Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires de la personne élue à la préfecture**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame la préfète Chantal Lamarche dépose au Conseil sa déclaration d'intérêts pécuniaires à titre de personne élue à la préfecture.

2025-R-AG376

**Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante des Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM)**

---

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de désigner Madame Chantal Lamarche à titre de représentante des Territoires non organisés de la MRCVG au sein du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM) et qu'à titre de substitut, soit désigné M. Mathieu Caron, maire de la Ville de Gracefield.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Nomination de la préfète suppléante de la MRCVG**

---

En vertu de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Madame la préfète Chantal Lamarche confirme la nomination de madame la conseillère Jocelyne Lyrette à titre de préfète suppléante de la MRCVG.

2025-R-AG377

**Demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »**

---

**Considérant** que le gouvernement du Québec a déposé la Loi du 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille;

**Considérant** que cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon;

**Considérant** que cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

**Considérant** que les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

**Considérant** qu'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

**Considérant** qu'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

**Considérant** que la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

**Considérant** qu'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

**Considérant** que, dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

**Considérant** que la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;
- De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;
- De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage;
- D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;
- De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

#### **2025-R-AG378      Acquisition d'une fourgonnette réfrigérée – Appui à la mission de sécurité alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** la situation particulièrement précaire en matière de sécurité alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau, laquelle affecte de nombreux ménages et nécessite un soutien accru des organismes œuvrant dans ce domaine;

**Considérant** que la récupération efficace des denrées alimentaires auprès des épiciers, marchands et distributeurs constitue un levier essentiel pour améliorer l'accès à des aliments frais et réduire le gaspillage alimentaire;

**Considérant** que l'acquisition d'une fourgonnette réfrigérée permettrait à un organisme impliqué en sécurité alimentaire d'accroître significativement sa capacité de récupération, de transport et de redistribution des denrées, contribuant ainsi de manière directe et durable au mieux-être de la population;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 12.1.2 du Règlement de gestion contractuelle de la MRC, le Conseil peut autoriser la conclusion d'un contrat dont la valeur varie entre 25 001 \$ et le seuil obligant à l'appel d'offres public de gré à gré;

**Considérant** que les sommes nécessaires pour ce contrat seront prises à même les surplus accumulés de la partie 1 de la MRC;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Dion, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'acquérir une fourgonnette réfrigérée de marque « Ford Transit Cargo » 2024 neuve au coût de 90 027,50 \$, excluant les taxes, afin de soutenir concrètement la mission de sécurité alimentaire sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et de prendre les sommes à même les surplus accumulés de la partie 1 du budget de la MRC.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

---

**2025-R-AG379**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025, totalisant un montant de 1 432 496.84 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG380**

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Denis Marcoux, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 976 284.56 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG381**

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Gilles Courchaine, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 190 124.89 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG382**

**Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025**

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques des TNO pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 30 379.84 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG383**

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 7 408.21 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG384**

**Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires – Période du 17 septembre au 26 novembre 2025**

Monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 17 septembre au 26 novembre 2025 totalisant un montant de 52 249.68 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 545 800 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025**

**Considérant** que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 545 800 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2024-386	545 800 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**Considérant** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2024-386, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>ière</sup> alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :

- Les billets seront datés du 8 décembre 2025;
- Les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 juin et le 8 décembre 2025;
- Les billets seront signés par la préfète et la greffière-trésorière;
- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	19 000 \$	
2027	19 700 \$	
2028	20 400 \$	
2029	21 200 \$	
2030	21 900 \$	(à payer en 2030)
2030	443 600 \$	(à renouveler)

Il est également résolu qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024-386 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussignée Joanie Courchaine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extrabudgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**Joanie Courchaine**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

---

## Élection

---

### **Note au procès-verbal – Dépôt de la présidente d'élection – Rapport d'évaluation**

---

Madame Carolane Saumur-Belley, agissant à titre de présidente d'élection pour l'élection à la préfecture de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors du scrutin tenu le 2 novembre 2025, dépose son rapport d'évaluation aux membres du Conseil et indique que le rapport a été remis au service des scrutins municipaux d'Élection Québec, tel que requis.

---

## TRANSPORT

---

**2025-R-AG386**

**Demande au MTMD de transmettre sans délai les modalités du PADTC 2025-2028 et de procéder aux versements 2025 finançant les activités de transport collectif et adapté**

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau agit à titre de fiduciaire pour le Guichet unique de transport adapté et collectif (GUTAC);

**Considérant** que le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) constitue un levier essentiel au financement des services de transport collectif et de transport adapté sur le territoire de la MRC;

**Considérant** qu'en date de novembre 2025, les modalités d'application du PADTC pour la période 2025-2028 n'ont toujours pas été transmises aux MRC et aux organismes fiduciaires, alors qu'elles sont habituellement disponibles dès le mois de juin;

**Considérant** que ces modalités sont nécessaires à la production des prévisions budgétaires pour l'année 2026 et à la planification des services de transport collectif et adapté;

**Considérant** qu'aucun versement n'a été effectué en date de novembre 2025 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, tant pour le volet transport collectif que pour le transport adapté;

**Considérant** que ces retards compromettent la stabilité financière du GUTAC et d'autres organismes de transport collectif ou adapté, et risquent d'entraîner des répercussions négatives pour les usagers du service sur l'ensemble du territoire;

**Considérant** que la prévisibilité du financement est essentielle à la mission de desserte équitable et continue en matière de mobilité pour les populations rurales et vulnérables;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de transmettre sans délai les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2028;
- De demander au MTMD de procéder rapidement aux versements 2025 prévus pour les volets de transport collectif et de transport adapté;
- De réitérer l'importance d'assurer la stabilité financière des organismes de transport collectif et adapté en région afin de maintenir une desserte accessible, fiable et continue pour la population.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

---

2025-R-AG387

### Adoption du rapport d'activités touristiques - Réseau des lieux d'accueil touristique - saison estivale 2025

---

**Considérant** que le rapport présente un sommaire détaillé des activités de gestion des lieux d'accueil et d'information touristique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, incluant les bureaux situés à Low, Gracefield, Maniwaki, Aumond et Grand-Remous;

**Considérant** que le réseau des lieux d'accueil a enregistré une augmentation de 28,11 % du nombre de visiteurs par rapport à l'année précédente, atteignant un total de 10 486 visiteurs;

**Considérant** que ces statistiques démontrent l'efficacité des efforts de promotion et de développement touristique menés au courant des dernières années;

**Considérant** qu'il y a lieu d'adopter officiellement le rapport d'activités touristiques;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport d'activités touristiques du réseau des lieux d'accueil touristique de la saison estivale 2025.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2025-R-AG388

### Nomination de représentants pour la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais (TRGIRTO ou Table GIR Outaouais) – période 2026-2028

---

**Considérant** la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) regroupe plusieurs partenaires représentants les divers secteurs d'activités et d'intérêts sur le territoire public;

**Considérant** que cette table de concertation vise à contribuer à une saine gestion intégrée de la ressource forestière sur le territoire en collaboration avec le ministère de la forêt tout en favorisant la concertation des acteurs locaux et l'harmonisation des usages;

**Considérant** que la MRCVG est représentée sur cette table par l'entremise du directeur de la gestion du territoire mais le mandat actif se termine pour la période 2023-2025;

**Considérant** que la MRCVG doit nommer un représentant pour le mandat 2026-2028 ainsi qu'un membre remplaçant;

**En conséquence**, monsieur le substitut Jean-René Martin, appuyé par monsieur le conseiller Louis-André Hubert, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer monsieur Thomas Rozsnaki-Sasseville (Directeur du service de la gestion du territoire) comme représentant à la Table GIR Outaouais pour la MRCVG et de nommer la préfète madame Chantal Lamarche comme membre remplaçant.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

## LOISIRS ET CULTURE

---

2025-R-AG389

### **Autorisation – Demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)**

**Considérant** le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**Considérant** que la MRCVG doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière du projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et autoriser Madame Joanie Courchaine, directrice générale, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

### **Note au procès-verbal – Financement de projets 2026 – Première date de tombée - Fonds événementiel**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross se retire pour le traitement de ce point.

2025-R-AG390

### **Financement de projets 2026 – Première date de tombée - Fonds événementiel**

**Considérant** que le Fonds événementiel vise à soutenir le développement et l'innovation des événements et festivals sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la première date de tombée pour l'année 2026 couvre la période du 1er janvier au 30 avril 2026;

**Considérant** qu'en raison de la période électorale et à défaut d'avoir tenu un comité Loisirs et culture, les projets ont été analysés par la préfète élue, ainsi que la préfète suppléante;

**Considérant** que les projets recommandés répondent aux critères de la Politique du fonds événementiel en vigueur à la MRC;

**Considérant** que le montant sera versé en deux versements, le premier lors de la tenue de l'événement et le deuxième, versé sur dépôt du rapport final;

**En conséquence**, le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC d'autoriser le versement d'une aide financière aux projets suivants, dans le cadre de la *Politique de soutien aux événements et festivals pour 2026* :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT / FIN	COÛT TOTAL DU PROJET	FINANCEMENT
Course internationale de chien de traîneau	<i>Course internationale de chien de traîneau</i>	21 au 22 février 2026	25 000 \$	3 500 \$
Chez Martineau	<i>Programmation printemps 2026 - spectacles d'humour</i>	21 janvier au 2 avril 2026	4 900 \$	2 000 \$
La Pakwaun	<i>La Québécoise Inc.</i>	29 janvier au 01 février 2026	32 500 \$	5 000 \$
Service de sécurité incendie Blue Sea	<i>Tournoi de pêche des pompiers</i>	7 mars 2026	17 000 \$	500 \$
Club de curling VG	<i>Tournois et championnats provinciaux de curling</i>	19 février au 15 mars 2026	30 750 \$	5 000 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	<i>Le Festival de la relâche</i>	2 au 6 mars 2026	4 620 \$	500 \$
Municipalité de Bouchette	<i>Journée familiale hivernal de Bouchette</i>	7 au 9 mars 2026	3 000 \$	500 \$
Festi-Tournoi St-Hubert	<i>Association de hockey mineur</i>	16 au 18 janvier 2026	15 000 \$	2 000 \$
Club Le Bel âge de Blue Sea	<i>Journée de la femme</i>	8 mars 2026	900 \$	500 \$
Le temps d'une pause	<i>Voix et solidarité</i>	9 avril 2026	5 775 \$	500 \$
Auberge du Draveur	<i>Spectacle Matt Lang</i>	23 décembre 2025	20 564 \$	5 000 \$

---

### CORRESPONDANCE

---



---

### VARIA POUR INFORMATION

---



---

### PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

---



---

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

---

Monsieur le conseiller Mathieu Caron propose et il est résolu de clore la présente séance, il est présentement 18 h 16.

---

**Chantal Lamarche**  
**Préfète**

---

**Carolane Saumur-Belley**  
**Directrice générale adjointe**  
**Greffière trésorière adjointe**

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*